

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE



NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 11

VOTANTS : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 16 mars 2026

Présents : Bernard MICHEL, Florence DEUIL, Thierry JOUANNY, Michèle LANGARET, Stéphanie PINATEL, Bernard GARCIN, Emilien MENGUAL, Arnaud FIRMONT, Eliane GIRAUD, Jean-Michel GONON, Maylys VENERA

Absents et représentés : néant

Absents et non représentés : néant

Emilien MENGUAL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2026/18 : Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-2,

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le nombre d'adjoint au maire,

Considérant que le maire doit disposer au minimum d'un adjoint et que le nombre d'adjoint ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal est de 11 membres et que le nombre d'adjoint doit donc être compris entre 1 et 3,

Sur proposition du Maire, il est proposé de fixer à trois le nombre des adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

FIXE le nombre d'adjoint à trois.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :
Date de publication :

23 MARS 2026

